

La compétence « élimination des déchets » est exercée depuis le 31 décembre 2003, date de la dissolution du Syndicat Crau Alpilles, par la Communauté d'Agglomération Berre Salon Durance. Cet EPCI regroupe 17 communes, 143 000 habitants (source INSEE 2015 / recensement 2012).

1. Le service rendu à l'utilisateur

L'exercice de la compétence s'organise autour de plusieurs services rendus à l'utilisateur.

1.1 La collecte des ordures ménagères

1.1.1 Mode de gestion du service

Le service est délégué à un prestataire dans le cadre d'un marché public.

1.1.2 Nature des déchets collectés

Les déchets sont collectés en trois flux

- Ordures ménagères (collecte systématique)
- Encombrants (collecte sur rendez-vous)
- Flux recyclable (emballages ménagers légers et papiers/journaux/revues/magazines)

1.1.3 Fréquence de collecte

La fréquence de collecte dépend de la typologie de l'habitat :

- Collectifs denses : collecte en 6 fois par semaine
- Hyper centre : collecte en 7 fois par semaine
- Résidentiel, pavillonnaire et rural dispersé : collecte 3 fois par semaine (dans le cas du tri sélectif 2 fois par semaine pour les ordures ménagères et 1 fois par semaine pour le tri sélectif).

Des ajustements locaux permettent de répondre à des spécificités particulières (manque de place par exemple pour stocker des contenants).

1.1.4 Contenants mis à disposition

Les habitants disposent sur simple demande de bacs individuels, excepté dans l'habitat collectif. Le volume mis à disposition dépend du nombre de personnes au foyer, et de la fréquence de collecte.

Parallèlement, des bacs collectifs sont installés sur le domaine public, pour absorber des surplus de production de déchets.

1.1.5 Maintenance des bacs

Les bacs collectifs sont entretenus par un prestataire dans le cadre d'un marché public à raison de 3 campagnes de lavage par an.

1.1.6 Lieu de dépotage des déchets collectés

Les déchets collectés sont dépotés sur le quai de transfert des Milanis, route de Lançon.

- Les ordures ménagères et les encombrants sont ensuite acheminés vers le centre de stockage de La Vautubière (La Fare les Oliviers)
- Les produits issus des collectes sélectives en porte à porte sont dirigés vers un centre de tri (ex. en 2015 : le centre de tri est implanté à Arles)

1.2 La collecte des produits recyclables en apport volontaire

100 points d'apport volontaire sont actuellement installés sur la commune soit 1 pour 500 habitants environ.

Un point d'apport volontaire est composé de 3 colonnes accueillant respectivement :

- Les emballages légers en mélange, flaconnages plastiques, emballages cartonnés, briques alimentaires, emballages métalliques
- Les papiers, journaux, revues, magazines
- Le verre.

Cette répartition des flux est aujourd'hui économiquement optimale.

Les déchets recyclables sont collectés par un prestataire dans le cadre d'un marché public.

Les déchets sont triés dans un centre de tri mis en balles ou en paquets, ils sont ensuite dirigés vers les filières de recyclage appropriées.

1.3 La déchèterie des Milanis

La déchèterie accueille les déchets occasionnels des ménages de Lançon et Salon, ainsi que les déchets professionnels compatibles avec les installations existantes.

Les déchets sont triés in situ de la façon suivante :

- Déchets valorisables (transformés en compost)
 - Bois (recyclés en panneau d'aggloméré)
 - Déchets métalliques (recyclés)
 - Déchets électriques et électroniques en fin de vie (réutilisés après remontage)
 - Cartons (recyclés en cagettes cartonnées)
 - Verre (recyclé)
- Déchets non valorisables, banals, appelés « encombrants » (déposés en Centre de stockage de La Vautubière à La Fare les Oliviers)
- Déchets inertes : gravats (déposés sur d'anciennes carrières)
- Déchets dangereux : peintures, piles etc. (éliminés dans des installations spécialisées)
- Autres flux : cartouches d'encre, capsules de café

La déchèterie est gérée par un prestataire dans le cadre d'un marché public. Son accès est gratuit et conditionné par les prescriptions d'un règlement intérieur.

2. Quelques chiffres

En 2014, les déchets collectés sur le territoire de la commune de Salon de Provence ont représenté environ 34 000 tonnes (soit près de 800 kg par habitant sur une année) dont à peu près :

- 16 000 tonnes d'ordures ménagères
- 400 tonnes d'encombrants
- 1 600 tonnes de déchets recyclables issus des ménages
- 14 600 tonnes pris en charge en déchèterie
- 1 100 tonnes collectés auprès des services techniques municipaux

Le taux de valorisation de ces déchets (hors inertes) s'élève à plus de 27 %.